

Paris, le 16 février 2022

Révision de la législation européenne sur le bien-être animal : la FNSEA salue le pragmatisme des eurodéputés

Le rapport d'exécution relatif au bien-être animal sur les exploitations, présenté par le député européen Jérémy Decerle a été adopté hier soir en séance plénière du Parlement européen. Ce vote est une étape importante pour l'Union européenne à la veille de la mise à jour de sa législation en matière de bien-être animal.

La FNSEA salue les conclusions du rapport en faveur d'une meilleure lisibilité de la règlementation et d'une application plus homogène de la législation dans les Etats membres. La FNSEA souhaite que les réflexions sur la future réglementation européenne en matière de bien-être animal s'appuient sur ce travail sérieux, fruit d'un consensus des différentes familles politiques.

La FNSEA ne cesse de le rappeler : les producteurs français et européens sont déjà pleinement engagés pour une meilleure prise en compte du bien-être animal, puisqu'il s'agit du travail quotidien des éleveurs. En réponse aux demandes de la société, ils initient régulièrement des démarches de progrès qu'il convient de reconnaitre, de valoriser et d'encourager. C'est notamment le cas en France où des chartes intégrant des critères de bien-être animal ont été mises en œuvre dans l'ensemble des filières, travail largement initié et amplifié par les plans de filière issus des Etats Généraux de l'Alimentation.

Aussi, toutes les évolutions réglementaires pour améliorer le bien-être des animaux sur les exploitations doivent être fondées exclusivement sur les nouvelles connaissances scientifiques, comme le rappelle le rapport. Ce préalable est donc indispensable, de même que la nécessité d'une approche économiquement viable pour les agriculteurs, laquelle est indispensable pour leur donner les moyens et le temps de poursuivre la transition. En effet, la situation économique actuelle des éleveurs et le phénomène de décapitalisation constaté dans les filières d'élevage doit nous inciter à ne pas négliger la hausse potentielle des coûts de production que représenterait toute nouvelle réglementation.

Enfin, l'enjeu du bien-être animal et de l'amélioration des normes en la matière résident dans l'acceptabilité – y compris financière – par le consommateur de ce que cela représente. La question d'un étiquetage bien-être animal qui est à l'agenda européen permettra d'informer les consommateurs. Mais la FNSEA soutient également la mise en place d'un cadre européen volontaire qui valorise les initiatives des éleveurs sans stigmatiser un mode d'élevage par rapport à un autre. En outre il convient d'éviter toute nouvelle distorsion de concurrence, d'où l'importance de mettre en place des mesures concrètes pour lutter contre le dumping social et environnemental des produits importés avant d'envisager un étiquetage obligatoire du bien-être animal.

La FNSEA en est convaincue : l'amélioration du bien-être animal doit s'appuyer sur une approche économique et scientifique seule capable d'accompagner les éleveurs européens vers des progrès réels et soutenables.